

**A vos mares !**

**Prendre en compte les mares dans les projets d'aménagement communaux**

Visite 2 – Les mares en milieu rural - Mittainville, 22 juin 2017

## **Les financements possibles**

### **La région Ile-de-France**

#### **Dans le cadre de sa stratégie régionale en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides**

Dans le cadre du dispositif qui vise la reconquête du bon état écologique des milieux ainsi que la mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et du plan Vert, la région subventionne à hauteur de **40% la protection et restauration des marais, zones humides, annexes hydrauliques, mares, ...**

Dans le cadre du dispositif qui vise à favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols et la végétalisation, répondant ainsi aux objectifs du plan Vert, contribuant à la trame verte et bleue et limitant les apports d'eau dans les rivières, la région subventionne à hauteur de **40% les opérations de maîtrise du ruissellement sur un bassin versant rural et péri-urbain : noues, modelés de terrains modérés, bandes enherbées, haies, mares, fossés.**

#### **Dans le cadre de sa stratégie pour la biodiversité**

Pour préserver, gérer et restaurer les continuités écologiques de la Trame verte et bleue, la région subventionne à hauteur de **70% maximum des actions de restauration écologique de réseaux de mares ou de milieux humides** (étrépage, mise en lumière, etc.) **ou leur préservation** (mise en place d'une gestion différenciée, etc.).

### **L'agence de l'eau Seine-Normandie**

Dans l'objectif de protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides, l'agence de l'eau subventionne à hauteur de **80% des travaux de renaturation et de restauration des milieux aquatiques et humides** et à hauteur de **40% l'entretien des milieux aquatiques et humides.**

